

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Extrait du registre des arrêtés du maire du 27 août 2025

N° 2025/36

Relatif à un débit de boisson

Le maire de la commune de Mézières-sous-Lavardin,

Vu la demande datée du 20 août 2024 formulée par l'association « comité des fêtes de Mézières-sous-Lavardin » ;

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article L 3334-2 du Code de la santé publique ;

Arrête :

L'association « comité des fêtes de Mézières-sous-Lavardin » est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons relevant des groupes 1 à 3, de 18h00 le samedi 30 août 2025 à 2h le dimanche 31 août 2025, au parc de la Guêpe, à l'occasion de la « soirée guinguette ».

Fait à Mézières-sous-Lavardin,
Le 27 août 2025,

Le maire,
Linda GOISBAULT.

Diffusion :

- Site internet communal